

PRÉAVIS N°: 62/20**OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit de CHF 250'000.- pour le remplacement de fenêtres au collège de l'ancienne Ochette****CONSEIL COMMUNAL DU 8 décembre 2020**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers Communaux,

La COGEFIN s'est réunie le mardi 24 novembre 2020 pour traiter de ce préavis.

Deux membres de la COGEFIN, M. Michel Lohner et Mme Sylvia Widmer ont participé à la séance de la commission ad hoc le 12 novembre à la salle du conseil pour entendre le municipal M. Felix Stürner.

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.- par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

La COGEFIN a pris acte que :

- Le crédit d'investissement de CHF 250'000.00 sollicité doit permettre le remplacement de toutes les fenêtres du bâtiment de l'Ochette qui n'ont pas encore pu être remplacées selon la planification annuelle qui avait été décidée en 2010. Les coûts des travaux déjà effectués ont été assumés annuellement par le budget de fonctionnement.
- Le budget du présent préavis tient compte de l'offre de l'entreprise qui avait remporté la soumission en 2010. Un appel d'offres ayant été fait pour commencer les travaux échelonnés, il n'a pas été jugé utile d'en publier un nouveau.
- Pour les années à venir, cet investissement devrait permettre une économie des frais de chauffage. L'économie n'a pas été estimée car le bâtiment n'a pas fait l'objet d'une étude de certification énergétique. La COGEFIN relève qu'une telle étude serait utile pour affiner la gestion financière des bâtiments entre autres.
- M. Stürner nous a informé qu'aucun prélèvement n'a été fait en 2020 sur le Fonds entretien bâtiments scolaires, compte 9281.09, qui se montait à CHF 572'214.81 au 31.12.2019.
- La commune a la possibilité d'emprunter tout ou partie du montant sur une durée maximale de 10 ans à un taux d'intérêt moyen estimé à 2%. La charge annuelle étant estimée à CHF 27'500.00
Toutefois, un financement assuré au moyen d'une reprise sur le fonds de réserve susmentionné permettrait de diminuer les charges annuelles.

Au vu de ce qui précède, la COGEFIN vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers Communaux, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 62/20 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance ;
1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre des travaux de remplacement de fenêtres au collège de l'ancienne Ochette,
 2. accorde à cet effet un crédit global et maximum de CHF 250'000.00 TTC, dont à déduire toute subvention éventuelle.
 3. prend acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisée à l'actif du bilan,
 4. prend acte que cet investissement pourra être amorti, tout ou partie, par reprise sur le fonds de réserve pour entretien des bâtiments scolaires. Le solde éventuel devant être amorti en 10 ans maximum,
 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie des CHF 250'000.00 aux meilleures conditions du marché du moment

Membres de la COGEFIN présent-e-s lors de la séance du 24 novembre 2020 :
Mmes Sophie Demierre, Céline Ombelli, Sylvia Widmer, MM. Simon Benjamin, Colin Faqi,
Patrick Foulk, Jakup Isufi et Michel Lohner

Moudon, le 24 novembre 2020


Sylvia Widmer, rapportrice